

Mention complémentaire : Encadrement secteur sportif option activités physiques pour tous (MC E2S)

Mis à jour le 7 mai 2024

Conditions d'entrée et prérequis

L'inscription en formation à la mention complémentaire « Encadrement secteur sportif » est ouverte aux titulaires de la mention complémentaire « Animation-gestion de projets dans le secteur sportif » ou d'un baccalauréat professionnel obtenu en ayant validé l'unité professionnelle facultative « secteur sportif ».

L'inscription en formation ne peut être ouverte aux candidats qui ne sont pas titulaires de l'unité capitalisable 1 « Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure » et de l'unité capitalisable 2 « Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.

Le candidat doit être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :

- « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ;
- « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;
- « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
- « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
- « certificat de sauveteur secouriste du travail » (SST) » en cours de validité.

Objectifs professionnels

L'éducateur sportif exerce en autonomie son activité professionnelle, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités physiques et sportives ou des activités éducatives, culturelles et sociales, dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable de son action au plan pédagogique, technique et organisationnel. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'animation qui s'inscrit dans le projet de la structure. Les modes d'intervention qu'il développe s'inscrivent dans une logique de travail collectif et partenarial, prenant en compte notamment les démarches de développement durable, d'éducation à la citoyenneté et de prévention des maltraitances. Il encadre tout type de public, dans tous lieux d'accueil ou de pratique au sein desquels il met en place un projet. Il encadre des activités de découverte, d'animation et d'éducation dans le champ de l'option activités physiques pour tous.

Contenu

Les activités communes aux différents profils d'emploi du champ sont classées en quatre grandes séries non hiérarchisées entre elles :

- Concevoir et conduire un projet d'animation, d'initiation ou d'apprentissage en encadrant des activités et/ou des projets collectifs,
- S'adapter aux personnes dont on est responsable, en assurer leur protection en relation avec d'autres intervenants (co-éducateurs, parents, institutions, partenaires...),
- Communiquer sur son activité et sur le fonctionnement de la structure,
- Participer au fonctionnement et à la gestion de la structure dans le cadre du projet global et des objectifs de la structure et compte tenu des publics visés.

Activités professionnelles

Concevoir une séance d'activités physiques pour tous

Conduire une séance d'activités physiques pour tous

Évaluer une séance d'activités physiques pour tous

Connaissances générales et techniques associées

Cadre réglementaire

Sécurité et santé dans le cadre d'activités sportives

Modalités pédagogiques

En lycée : désignation d'un formateur référent en charge de suivre et

Mention complémentaire : Encadrement secteur sportif option activités physiques pour tous (MC E2S)

– Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique des « activités physiques pour tous » datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation ;

– justifier de la validation des tests d'exigences préalables à l'entrée en formation (TEP).

Niveau d'entrée

Niveau 4 - BAC

Niveau de sortie

Niveau 4 - BAC

Public visé

Etre âgé de 16 à 29 ans, avec un projet de contrat d'apprentissage. Dérogations sous conditions. Pas de condition d'âge pour les personnes reconnues en situation de handicap (RQTH).

Rythme

Alternance

Durée en centre

400 heures

Validation

Obtention de la MENTION COMPLEMENTAIRE Encadrement secteur sportif option activités physiques pour tous (MC E2S)
En cas d'échec au diplôme, des blocs de compétences pourront être délivrés en fonction des résultats obtenus dans des différentes disciplines.

Modalités d'évaluation

Contrôle continu, Contrôles en Cours de Formation et/ou épreuves terminales. Conformés au référentiel de certification du diplôme.

d'accompagner l'apprenti tout au long de sa formation et d'assurer le lien avec l'entreprise et le maître d'apprentissage. Livret d'apprentissage, bulletins de note, conseil de classe, visites en entreprise, suivi des activités réalisées en entreprise.

En entreprise : désignation d'un maître d'apprentissage, en charge de suivre et d'accompagner l'apprenti pendant la durée de son contrat.

Profil des intervenants

Enseignants de l'Education Nationale

Possibilité d'aménagement du parcours

Oui

Méthodes pédagogiques

En Lycée : apports théoriques, mises en situation, travaux pratiques, exposés, débats, études cas. Utilisation des plateaux techniques et équipements, CDI, cours à distance...

En entreprise : apprentissage basé sur l'expérience et la réalisation d'activités et de tâches en lien avec le diplôme préparé. L'apprenti est guidé et accompagné par un maître d'apprentissage.

Moyens pédagogiques

Plateaux techniques adaptés aux compétences professionnelles du diplôme préparé – Salles de cours équipées – ordinateurs – centre de ressources – Espace Numérique de Travail

Durée

Durée moyenne de la formation en centre pour un contrat de 1 ans : 400 heures La durée de la formation en lycée sera ajustée en fonction de la durée du contrat et des acquis de l'apprenti dans le respect des minima réglementaires

Délais et modalités d'accès

Entrée sept/nov principalement
Autres périodes d'intégration sous condition

Financements possibles

Entreprise relevant du secteur privé : application des niveaux de prise en charge définis par France Compétences. Coût de la formation pris en charge par les OPCO. Frais d'hébergement, de restauration et de 1er équipement pris en charge par l'OPCO sous conditions.

Organisations relevant du secteur public : application des niveaux de prise en charge définis par chaque fonction publique.

Poursuite de parcours

Mention complémentaire : Encadrement secteur sportif option activités physiques pour tous (MC E2S)

Unités certificatives (blocs de compétences) constitutives du diplôme :

Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage

Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage

Évaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage

Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de la mention

Maîtriser et faire appliquer les règlements de la mention

Garantir des conditions de pratique en sécurité

Possibilité de validation par blocs de compétences

Oui

Nombre de participants

Variable selon le nombre de places disponibles dans les classes

Entrée et sortie permanente

Non

Codes réglementaires

- Code RNCP : 36328
- Code diplôme : 01033502

Insertion professionnelle

Le titulaire de la mention « encadrement sportif » exerce ses fonctions au sein de structures publiques ou privées : des collectivités locales, les éducateurs ayant accès à la filière territoriale des activités physiques et sportives par le concours d'éducateur territorial des activités physiques (ETAPS) pour tous ; des associations sportives ; des établissements d'activités physiques et sportives divers intégrant les activités physiques ou sportives comme activités de prévention pour la santé et les conduites à risque ; d'une façon générale, de toute structure promouvant les activités physiques ou sportives (structures de vacances, bases de loisir, hôtellerie de plein air, comités d'entreprise, centres de formation, structures culturelles ou de loisirs ayant une action au profit de la défense...). Il peut intervenir dans le secteur scolaire ou périscolaire pour assister l'équipe pédagogique. Il encadre tout type de public, dans tous lieux d'accueil ou de pratique à visée de découverte, d'animation, d'apprentissage et d'éducation quelque soit l'une des 4 options choisie:

La mention complémentaire Encadrement secteur sportif et le BP JEPS correspondant donnent des prérogatives d'exercice strictement identiques, car ils ont le même référentiel d'activités professionnel.

Poursuite d'études

Les titulaires de cette MC sortiront bi-qualifiés dans 2 secteurs et pourront poursuivre en DEUST Animation et gestion des activités physiques, sportives ou culturelles (AGAPSC) ou dans un BTS

Référent handicap

Accompagnement spécifique au projet et durant la formation en lien avec notre référent handicap.

Réseau

- GIP FCIP – CFA de l'académie de Reims
- 17, boulevard de la Paix CF 50033
51722 REIMS CEDEX
- cfa@ac-reims.fr
- Marne : 07 76 15 77 62
Ardennes : 06 13 02 47 51
Aube et Haute-Marne : 06 17 83 54 69
- cfa.gipfcip-reims.fr
- SIRET : 185 109 063 00031
- Numéro d'activité : 21 51 P003 751
- Date d'obtention : 11/03/2003